



## JUSTIFICATIFS MÉDICAUX

La FFRandonnée a choisi d'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 (année N) la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé et ses décrets d'application.

Ceux-ci imposent aux fédérations sportives de nouvelles dispositions donnant une validité de 3 ans au certificat médical et facilitent le renouvellement des licences en permettant, sous certaines conditions, de ne pas présenter un nouveau certificat médical, et ce, **quels que soient votre âge et la ou les disciplines pratiquées** en respectant le cycle calendaire suivant :

LICENCE						
Obtention	Renouvellement					
ANNÉE N	ANNÉE N + 1	ANNÉE N + 2	ANNÉE N + 3 RENOUVELLEMENT TRIENNAL	ANNÉE N + 4	ANNÉE N + 5	ANNÉE N + 3 RENOUVELLEMENT TRIENNAL
<b>CERTIFICAT MÉDICAL</b>	ATTESTATION QUESTIONNAIRE de SANTÉ	ATTESTATION QUESTIONNAIRE de SANTÉ	<b>CERTIFICAT MÉDICAL</b>	ATTESTATION QUESTIONNAIRE de SANTÉ	ATTESTATION QUESTIONNAIRE de SANTÉ	<b>CERTIFICAT MÉDICAL</b>

Le certificat médical de non contre-indication reste toujours obligatoirement délivré par un médecin.

Vérifiez que la formulation du certificat corresponde bien aux activités que vous souhaitez pratiquer, telles que définies dans le tableau ci-dessous :

Si votre certificat médical mentionne explicitement l'absence de contre-indication aux activités suivantes	Vous pourrez participer aux
Randonnées pédestres ou randonnées pédestre en plaine	Randonnées hebdomadaires 8, 12 ou 20 km et <b>certaines</b> sorties découverte
Randonnées pédestres en plaine et moyenne montagne	Randonnées hebdomadaires 8, 12 ou 20 km et toutes les sorties découverte
Marche nordique	Séances de marche nordique hebdomadaires
Randonnées pédestres ou randonnées pédestres en plaine et marche nordique	Randonnées hebdomadaires 8, 12 ou 20 km, séances de marche nordique hebdomadaires et <b>certaines</b> sorties découverte
Randonnées pédestres en plaine et moyenne montagne et marche nordique	A toutes les activités proposées par le club

# RENOUVELLEMENT DE LICENCE

Durant la nouvelle période de validité de 3 ans du certificat médical, lors de chaque renouvellement de licence et si vous ne remplissez aucun des critères nécessitant un certificat médical obligatoire (voir tableau ci-dessous), vous devez répondre, **sous votre seule responsabilité**, à un questionnaire de santé téléchargeable sur notre site (www .....)

- Si vous répondez " NON " à **toutes** les questions, remplissez l'attestation téléchargeable ici (www .....) et joignez-la, datée et signée, à votre bulletin d'adhésion. (Vous conservez le questionnaire qui reste confidentiel).
- Si vous répondez " OUI " à **au moins une** des questions, ou si vous refusez d'y répondre, vous devrez joindre un certificat médical à votre bulletin d'adhésion.

## SYNTHÈSE DES JUSTIFICATIFS MÉDICAUX A FOURNIR ANNUELLEMENT

Première adhésion au club	<b>CERTIFICAT MÉDICAL OBLIGATOIRE</b>
Renouvellement avec nouvelle pratique demandée et non couverte par le certificat antérieur fourni	<b>CERTIFICAT MÉDICAL OBLIGATOIRE</b>
Renouvellement avec certificat médical fourni daté de plus de 2 ans au 1 <sup>er</sup> juillet de l'année en cours	<b>CERTIFICAT MÉDICAL OBLIGATOIRE</b>
Renouvellement avec certificat médical fourni mais mentionnant une restriction quelconque (Par exemple : « A son rythme »)...	<b>CERTIFICAT MÉDICAL OBLIGATOIRE</b>
Renouvellement avec une ou plusieurs réponses " oui " ou refus de réponse au questionnaire de santé mis en ligne sur le site	<b>CERTIFICAT MÉDICAL OBLIGATOIRE</b>
Renouvellement dans les autres cas que ceux cités ci-dessus	<b>CERTIFICAT MÉDICAL ou ATTESTATION remplie et signée</b>